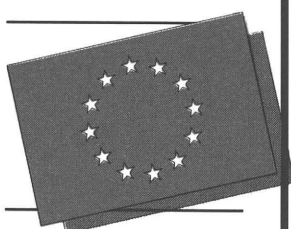


Bulletin mensuel  
du Bureau de Presse  
et d'Information  
pour la Belgique

Commission des  
Communautés  
européennes



## Sommaire

- 1 Espace social
- 4 Capital à risque
- 5 L'Europe contre le cancer
- 6 Education
- 7 Prévention des catastrophes

## A QUAND UNE EUROPE DES TRAVAILLEURS?

„En 1992, on risque d'être confronté à un vide social. Tant au niveau du patronat que de certains gouvernements, il n'existe pas de volonté politique de créer un espace social européen parallèlement au grand marché" dit Roger Blanpain, directeur de l'Institut du droit du travail à la KUL. La Commission européenne, qui a présenté le 24 février dernier, une communication sur les lignes directrices d'un tel espace social (voir encadré) n'aura pas la partie facile.

**Un risque de „dumping" social**  
Selon le sénateur Volksunie,

le risque de „dumping" social dans le cadre du grand marché est pourtant bien réel. „La concurrence va accentuer la pression sur la flexibilité du temps de travail. Pour éviter qu'elle ne conduise à un démantèlement des droits des travailleurs, il faudrait garantir leurs droits fondamentaux par une législation européenne. Je pense notamment au droit à l'information et à la consultation, au droit de grève et aux droits minimum en matière de chômage et d'assurances maladies".

La Confédération européenne des syndicats (CES) craint aussi un déplacement massif des investissements vers les zones à moindre coût salarial et protection sociale, comme en témoignerait déjà le boom des investissements allemands et français en Espagne.

„Ce risque doit être relativisé, estime M. Blanpain. Les salaires ne sont en effet qu'un des éléments qui jouent dans une décision d'investissement, à côté de la fiscalité, de la formation de la main-d'œuvre, des facilités de transport... Ceci dit, dans l'idéal, on devrait arriver à des négociations collectives au niveau européen. Mais le patronat n'y est pas favorable et jusqu'à présent, le dialogue social au niveau communautaire n'a débouché que sur des orientations qui n'engagent personne".

### Dialogue social, une relance timide

C'est en 1985, après sept années d'interruption, que le „dialogue social" entre la CES et l'UNICE (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs de la CE) a été relancé par la Commission européenne.

Alors que la politique sociale de la CE, lancée en 1972, était dans une impasse totale, le président Delors espérait que les partenaires sociaux s'accordent sur l'idée de négocier des conventions collectives ou, au moins, parviennent à dégager des positions communes, sur lesquelles la Commission pourrait ensuite s'appuyer pour proposer des directives au Conseil. Si la première attente a été déçue, le dialogue social a effectivement débouché sur trois

„avis communs" concernant la stratégie coopérative pour la croissance et l'emploi, l'information et la consultation des travailleurs ainsi que la formation aux nouvelles technologies. En revanche, les discussions sur la flexibilité du temps de travail n'ont encore rien donné de concret.

„En fait, l'organisation patronale européenne n'a ni la volonté, ni le mandat de s'engager dans une politique contractuelle ayant des répercussions sur le terrain.

• • •



## BELGIQUE

### Centre anti-poisons de Bruxelles

— Le Fonds social de la CE a décidé de soutenir la création d'un réseau européen d'échanges d'information en toxicologie (TOX-NET) qui sera mis en œuvre dans trois centres pilotes, situés à Bruxelles, Londres et Milan. De 1988 à 1990, ces centres formeront du personnel médical et para-médical à utiliser un système informatisé d'information sur la toxicologie clinique. Ces actions seront ensuite étendues à d'autres pays de la CE.

**Fonds social** — Des projets situés en Belgique ont été choisis le 2 mai pour recevoir 41,9 millions d'Ecus (1,8 milliard de FB) du Fonds social. Au total, dans l'ensemble des Douze, le Fonds a débloqué 2,4 milliard d'Ecus pour l'année 1988, dont 44 % en faveur des régions dites défavorisées. Un montant similaire devrait encore être accordé quand le budget 1988 sera adopté.



● ● ●  
Selon elle, les dispositions sociales doivent rester du ressort national", explique le professeur de la KUL. Quant aux syndicats, ils ne sont pas en position de force dans ce dialogue européen. „Cela tient

à plusieurs raisons : leurs divisions idéologiques, l'absence d'une solidarité entre travailleurs européens, le refus de la CGT française d'adhérer à la CES et la faiblesse des moyens dont celle-ci dispose. Alors qu'un syndicat

comme la CSC en Belgique emploie 2000 salariés, la Confédération européenne n'en a que 40 ! Autant dire que pour les syndicats, le terrain national continue à largement primer”.

### L'obstacle de l'unanimité

„En fait, c'est seulement dans l'amélioration des conditions de travail et l'égalité de traitement entre hommes et femmes qu'on peut s'attendre à des progrès substantiels pour les prochaines années” estime M. Blanpain. L'harmonisation des conditions de sécurité et de santé des travailleurs est en effet le seul domaine de la politique sociale pour lequel l'Acte Unique a prévu des décisions à la majorité qualifiée.

„Pour le reste, la règle de l'unanimité bloque les décisions puisque la Grande-Bretagne s'oppose à toute intervention gouvernementale dans les relations de

## L'ESPACE SOCIAL PRONE PAR LA COMMISSION

Pour réaliser l'espace social européen, le commissaire Manuel Marin, propose, dans sa communication sur la politique sociale communautaire du 24 février dernier, 5 „principes directeurs” :

- *l'amélioration des conditions de vie et de travail* : la Commission a déjà présenté une directive-cadre sur les prescriptions minimales de sécurité et de santé sur les lieux de travail, accompagnée de 5 directives particulières (travail sur écran de visualisation, équipement de protection individuelle, etc.)

- *assurer les conditions de libre-circulation* : suppression des discriminations qui frappent les travailleurs migrants et certaines professions, accès à certains emplois publics, etc.

- *préparer les conditions d'une bonne adaptation aux mutations du marché intérieur* : la formation et l'éducation est la priorité des priorités, selon la Commission. Mais celle-ci propose aussi d'introduire un modèle de contrat de travail individuel valable dans toute la Communauté et un statut de société euro-

péenne, garantissant l'information, la consultation et la participation des travailleurs.

- *renforcer la cohésion économique et sociale* : lutte contre le chômage de longue durée et les disparités régionales, égalité entre hommes et femmes, etc.

- *développer les relations entre partenaires sociaux* : promotion du dialogue social, notamment au niveau sectoriel, et concertation, avec le Conseil, sur les droits fondamentaux des travailleurs ainsi que l'organisation d'un espace européen des relations professionnelles.

„Harmoniser les politiques sociales dans la Communauté sera une tâche terriblement difficile et de longue haleine” a reconnu le commissaire Marin dans une interview récente au *Soir*. „Mais les interlocuteurs sociaux devront éviter ce piège qui est d'exiger de la Commission qu'elle légifère sous prétexte qu'ils ne sont pas capables de se mettre d'accord. Or, notre action est bien plus efficace quand elle est soutenue par des positions établies en commun accord”.





travail. Même la Présidence allemande a récemment estimé que la réalisation du grand marché de 1992 n'impliquait pas l'adoption de règles européennes sur le droit du travail et les relations sociales !". Ainsi, la proposition faite en mai 1987 par le ministre belge Hansenne, alors Président du Conseil, d'accompagner une plus grande flexibilité par l'adoption d'une charte garantissant les droits fondamentaux des travailleurs (demandée par la CES), risque de rester lettre morte...

#### Un nouveau „Vredeling” ?

Pour faire pression sur les ministres, un groupe de parlementaires européens a décidé d'introduire un volet social dans toutes les propositions de directives importantes liées à la réalisation du grand marché. „Nous voulons, par exemple, imposer une consultation des travailleurs dans les

sociétés multinationales, afin que, comme dans le cas de la fermeture de l'usine Michelin en Belgique, les salariés ne soient pas mis devant le fait accompli” explique Raymonde Dury.

Cette question n'est pas nouvelle : déjà la directive proposée en 1979 par le commissaire Henk Vredeling, qui prévoyait une meilleure information et consultation des travailleurs des multinationales, avait suscité une véritable guerre des tranchées, avant d'être enterrée trois ans plus tard, en raison de l'opposition manifestée par la Grande-Bretagne et le Danemark. „La Commission a

fait de nouvelles propositions concernant notamment la responsabilité des sociétés mères à l'égard de leurs filiales en cas de faillite. Mais, comme dans les autres domaines, la conjoncture politique ne s'y prête pas” explique M. Blanpain.

Faut-il désespérer d'avoir à jamais une Europe sociale ? „Non, car quand on voit le peu qui a été réalisé depuis 1958, les efforts menés depuis 5 ans sont énormes ! Ceci dit, l'espace social européen ne sera certainement pas prêt pour relever le défi de 1992”.

### LA FLEXIBILITE, MODE D'EMPLOI

Pour faire face aux fluctuations du marché et amortir plus vite leurs équipements, les entreprises exigent de plus en plus de souplesse de leurs employés : travail le week-end ou de nuit, horaires décalés, congés variés, heures supplémentaires... De même, le travail à temps partiel, intérimaire ou à durée déterminée ne cesse de s'accroître. Enfin, de nouvelles méthodes sont progressivement introduites pour individualiser salaire et avancement et même lier les salaires aux bénéfices de l'entreprise.

Cette nouvelle „flexibilité”, parfois bien acceptée par les salariés qui peuvent ainsi mieux maîtriser leur temps de travail, remet toutefois en cause un certain nombre de leurs droits. Ainsi les contrats à temps partiel sont souvent assortis de conditions moins favorables (rénumération, couverture sociale, protection contre le licenciement, etc.). C'est pourquoi l'allègement des contraintes légales demandée par le patronat (comme en Belgique, l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie) devrait, selon les syndicats, être assorti d'une définition des droits fondamentaux

des travailleurs.

Dans une communication de mai 1987, la Commission a proposé un certain nombre d'orientations au débat sur la flexibilité, engagé dans le cadre du dialogue social européen. En premier lieu, les organismes de formation publique devraient encourager les actions de recyclage des salariés qui doivent s'adapter aux mutations technologiques. „La formation devrait aller de pair avec l'adaptation du temps de travail pour maximiser l'effet positif sur l'emploi” note la Commission. En second lieu, des garde-fous devraient être introduits pour éviter une intensification excessive du travail (plafonds journaliers ou hebdomadaires, limitation du recours aux heures supplémentaires, repos compensatoire) et assurer une protection sociale à tous les salariés. Les Douze devraient aussi s'accorder sur une réglementation communautaire sur le recours au travail à temps partiel et aux contrats à durée déterminée. Enfin, une meilleure efficacité du marché du travail dans la CE pourrait être obtenue par la multiplication de services de placement rapide, une politique active de recyclage visant à mieux adapter l'offre à la demande et une plus grande reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

## BELGIQUE

**Un Belge au Japon** - L. Vanheel de la firme Artois est l'un des 43 jeunes cadres européens sélectionnés par la Commission pour suivre à partir de mai 1988 un stage de formation à la langue et au management japonais. Les boursiers vont passer 18 mois au Japon, dont 6 dans une entreprise locale. Depuis le lancement de ce programme en 1979, 261 jeunes cadres auront ainsi pu faire cette expérience essentielle pour les relations commerciales de leur firme avec le Japon.

#### Libre-circulation des enseignants

- La Cour d'appel de Bruxelles a condamné l'Etat belge, le 21 avril, pour avoir refusé de payer, pendant 8 mois en 1986/87, le traitement d'une institutrice d'une école de Bruxelles, munie d'un diplôme belge mais de nationalité néerlandaise. Selon la Cour, l'argument des autorités belges selon lequel l'enseignement ne serait pas une activité économique et ne serait donc pas soumis aux règles de libre-circulation du Traité de Rome, est „dépourvu du moindre fondement”. De plus, ajoute la Cour, l'enseignement ne peut être assimilé à un „emploi dans une administration publique”.

**Fabrimétal face à 1992** - Les industries belges de fabrication métallique et électrique, regroupées dans Fabrimétal, souhaitent que le prochain gouvernement belge se dote d'une „task force Europe 92” afin d'examiner les handicaps et les atouts de la Belgique dans la perspective du grand marché. Fabrimétal estime que l'ouverture des marchés publics à l'ensemble de la CE doit être un objectif prioritaire.

**Une secrétaire d'Etat „Europe 1992”** - C'est le poste confié dans le nouveau gouvernement belge à la députée PS du Parlement européen Anne-Marie Lizin. Le ministre des Affaires étrangères Léo Tindemans reste responsable de la politique européenne du gouvernement et garde Paul De Keersmaecker comme secrétaire d'Etat aux Affaires européennes.

### LE CAS

#### DES FOOTBALLEURS

Depuis une dizaine d'années, la Commission tente d'imposer la libre-circulation des joueurs de football. Celle-ci est en effet freinée par les règles des clubs professionnels de la plupart des Etats membres dont la Belgique, qui limitent à deux, le nombre de joueurs étrangers sur le terrain. A l'occasion des compétitions régionales par l'U.E.F.A., les clubs peuvent toutefois en aligner trois sur la pelouse. La Commission, qui demande que ces entraves soient éliminées d'ici à 1992, se heurte à l'opposition des organisations professionnelles. En elles, les matches ne seraient plus „fair-play” car les clubs les plus riches ne manqueraient pas d'attirer les meilleurs joueurs de toute Europe.

## PME/ENTREPRISES

**Formation au Japon** – Le centre CE-Japon de coopération industrielle organise au Japon des cycles de formation destinés aux ingénieurs et aux managers de la CE âgés de 35 ans minimum. La formation comprend 4 à 6 mois de cours, suivis d'un stage de 2 à 4 mois en entreprise. Une vingtaine de participants sont acceptés, les frais de voyage et de séjour devant être pris en charge par leurs firmes (les cours sont gratuits). Les prochaines sessions commencent en juillet 1988 et janvier 89. Renseignement : John Crawford, Urwick Management Centre, Baylis House, Slough Berkshire SL1 3PF England. Tel. (0) 753 34111.

**Succès d'Esprit II** – Quelque 700 projets ont été proposés par des entreprises, des universités et des centres de recherche de la CE suite au premier appel d'offres lancé dans le cadre du programme Esprit II. La sélection sera très sévère puisque les montants demandés sont dix fois supérieurs à l'enveloppe que la Commission pourra engager pour cette première tranche, soit environ 600 millions d'Ecus sur les 1,6 milliard prévus pour 4 ans. Les projets retenus devraient être connus d'ici juin 88.

## REVEILLER LE GOUT DU RISQUE

L'Europe manque de capital à risque, c'est-à-dire de financiers prêts à investir dans des projets innovateurs. Ce „conservatisme” explique en partie les difficultés de la CE à rester dans la course aux nouvelles technologies.

Dans une communication du 16 mars dernier, la Commission observe qu'il existe une „zone grise” qui ne trouve pas de financement, située entre la recherche pré-compétitive (qui bénéficie de subventions publiques) et les projets qui ont des perspectives d'industrialisation immédiate. Ainsi, certains projets financés par „Esprit” ou „Brite” ne peuvent plus bénéficier de fonds de la CE parce que leur phase de recherche est achevée. Mais avant de pouvoir être mis sur le marché, ils ont besoin de certains développements secondaires, qui impliquent encore des risques. De plus, quant l'entreprise innovatrice est une PME, elle remplit rarement les conditions attachées aux prêts bancaires classiques en matière de garantie et de remboursement. Enfin, la diversité des régimes fiscaux et juridiques des Etats membres entrave la réalisation des projets transnationaux développés dans le cadre des programmes communautaires de recherche technologique.

Pour remédier à cette situation, la Commission propose trois types d'action. Dès cette année, elle compte créer une banque de données présentant aux opérateurs financiers, les possibilités d'investissement privé induites par la réalisation des programmes de la CE. Sur le plan juridique, la création d'une société anonyme européenne sera discutée cette année, ainsi qu'une proposition d'harmonisation de la base d'imposition des sociétés. Mais surtout, la Commission voudrait relancer son projet en faveur de la création d'un Fonds européen de capital à risque (Eurotech Capital), dont elle garantirait au départ 50 % des risques encourus.

## LE COUT DU RISQUE

La firme anversoise „Super Club” a mis au point des appareils de distribution automatique de vidéo cassettes. Pour pénétrer le marché français, elle a fait appel à l'assistance d'„Euroventures Benelux”, la branche locale d'une organisation européenne de capital à risque qui aide les petits entrepreneurs à s'implanter dans d'autres pays européens. Ainsi, „Super Club” a pu bénéficier des conseils de l'équipe française d'„Euroventures”, qui l'a notamment aidée à trouver un marché auprès des grands magasins.

„Nous fournissons du venture capital pour des projets à haut risque, c'est-à-dire des capitaux, mais aussi le savoir faire de notre équipe et des entreprises qui ont créé le Fonds” explique Albert van der Schueren, manager d'„Euroventures Benelux”.

### Un enfant de la „Table ronde”

„Euroventures” est une initiative de la „Table ronde des industriels” qui regroupe une trentaine de dirigeants des plus grandes entreprises d'Europe. C'est en 1984 que ce Fonds a été mis sur pied, avec un capital de 5,6 milliards de FB apporté par 18 sociétés, dont Pétrofina. „Notre objectif est de soutenir le développement de projets innovateurs, qui ont un marché potentiel très important mais qui présentent trop de risques pour obtenir un financement classique” dit A. van der Schueren.

Présidé par Albert Kloezen (Philips), „Euroventures” est décentralisé en une dizaine de Fonds régionaux semi-autonomes (Allemagne, Benelux, Espagne et Portugal, Grande-Bretagne et Irlande, Italie, Scandinavie, Suisse et bientôt Autriche), coordonnés par le siège central à Den Bosch (Pays-Bas).

La sélection des projets est extrêmement sévère : seulement 2 % sont retenus en bout de course. Le Fonds prend en effet des risques importants puisqu'à la différence des banques, il n'exige pas de caution personnelle. Son



A. van der Schueren

intervention s'accompagne toujours d'une prise de participation minoritaire pendant 5 à 7 ans dans la société, les plus-values espérées n'étant perçues qu'à la fin de cette période.

„Euroventures Benelux”, qui dispose actuellement d'un capital de 1,8 milliard de FB, a déjà investi 970 millions dans 29 projets, dont 7 sont situés en Belgique. „Nous avons, par exemple, aidé un professeur de l'Université de Liège, auteur d'un logiciel pour automatiser la production industrielle, à démarrer sa propre entreprise”. Pour environ 15 % des projets, „Euroventures” fournit ainsi un capital de départ pour le lancement d'une société ou d'un nouveau produit. Les autres projets portent, pour 40 %, sur l'expansion dans un autre pays et 30 % sur l'entrée en Bourse, l'acquisition ou la fusion d'une entreprise. Dans ce dernier créneau, le Fonds est intervenu aux cotés de la firme bruxelloise „Prodata” (électronique) pour lui fournir les capitaux nécessaires à son entrée en Bourse et auprès de la société de biotechnologie „CDAB” à Liège pour l'aider à trouver des partenaires en Europe.

„Trouver de bons projets en Belgique n'est pas facile. Les gens ne sont pas habitués à notre type de démarche et, surtout, à prendre des risques. Pour encourager les jeunes, nous allons créer cette année un Fonds spécial pour eux, doté de 1,8 milliard de FB”.



## LES AVANTAGES DU GRAND MARCHÉ NOIR SUR BLANC

**L**a non-Europe, la séparation de la Communauté en douze marchés nationaux, nous coûte très cher et le grand marché sans frontières nous rapportera gros. Cela, plus d'un responsable européen le savait depuis longtemps, à commencer par l'actuel Président de la Commission européenne, Jacques Delors ; sans quoi, le projet 1992 n'aurait jamais vu le jour. Mais aujourd'hui, les résultats d'une enquête sans précédent commandée par la Commission mettent noir sur blanc les avantages du grand marché : 200 milliards d'Ecus (\*) par an de richesses supplémentaires et entre deux et cinq millions d'emplois nouveaux dans les années suivant l'ouverture des frontières.

Ce rapport qui met l'Europe sans frontières en chiffres, constitue véritablement une première : établi par un groupe d'experts et de consultants européens sous la direction de Paolo Cecchini, ancien directeur adjoint au marché intérieur à la Commission européenne, il offre l'analyse la plus complète et la plus approfondie qui ait jamais été faite sur les effets de l'intégration de nos douze économies nationales programmée pour 1992. L'„étude Cecchini”, qui comprend en tout 6.000 pages et a été réali-

sée grâce à une enquête effectuée auprès de 11.000 entreprises, confirme de façon scientifique le bien-fondé du projet de grand marché européen.

Ce qui frappe d'abord dans les conclusions des experts, c'est l'ampleur des pertes causées par la non-Europe et celle – encore plus considérable – des bénéfices que porte en germe le marché sans frontières : 5 % du total des richesses produites dans la Communauté en 1988.

Mais rien ne se fera automatiquement. Pour mettre sur pied le grand marché intérieur et pour pouvoir ensuite en retirer tous les fruits, les gouvernements et les entreprises devront faire preuve de volonté et de détermination. Les gains annoncés par le rapport Cecchini ne viendront pas se déverser comme par enchantement sur les Européens : le Président Delors et le vice-Président responsable du marché intérieur, Lord Cockfield, l'ont souligné on ne peut plus clairement en présentant à la presse les résultats de l'étude. A cet égard, les politiques économiques que mèneront les Douze dans les années 1990 seront déterminantes : si elles donnent un coup de pouce à l'effet de dimension du grand marché, l'Europe des Douze y gagnera cinq millions d'emplois ; sinon, elle devra se contenter de moins de deux millions de nouveaux postes de travail.

Maintenant que les enjeux apparaissent plus clairs, il reste à faire adopter d'ici à 1992 les quelque 215 mesures nécessaires à l'achèvement du marché commun européen. Pour sa part, Jacques Delors est bien décidé à „harceler les gouvernements”.

(\*) 1 Ecu = 43 FB.

OBJECTIF 92  
PERSPEKTIVE 1992  
TARGET 92  
OBJETIVO 92  
OBIETTIVO '92  
DOELSTELLING '92  
OBJECTIVO 92  
ΣΤΟΧΟΣ 92  
PERSPEKTIV 1992

## L'EUROPE SANS FRONTIÈRES EN CHIFFRES

**D'**après le rapport Cecchini (\*), la suppression des frontières entre les pays de la Communauté européenne ferait gagner entre 150 et 250 milliards d'Ecu par an à l'Europe des Douze.

Le tableau ci-dessous montre que les gains les plus substantiels proviendraient de la suppression des barrières affectant la production, comme les différences de normes et de réglementations techniques, et de l'exploitation des économies d'échelle : on produit moins cher pour 322 millions de con-

sommateurs européens que pour 10, 20 ou 50 millions d'acheteurs potentiels dans son propre pays.

Le renforcement de la concurrence provoqué par l'ouverture des frontières aurait un effet bénéfique presque

aussi considérable en éliminant les monopoles nationaux et en faisant baisser les prix. Par comparaison, les effets de la suppression des formalités aux frontières et autres obstacles aux échanges entre les Douze apparaissent plus modestes,

mais ils se chiffrent tout de même en milliards d'Ecus.

Quant à l'emploi, il bénéficierait à coup sûr de l'achèvement du marché commun, mais il ne pourrait se développer à plein que grâce à des politiques d'accompagnement, par exemple une augmentation des investissements publics et une réduction des impôts.

(\*) disponible en librairie à la mi-mai sous le titre "Le défi" avec une préface de Jacques Delors.

TABLEAU 1

ESTIMATIONS DES GAINS POTENTIELS DUS A L'ACHEVEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR (Ensemble de la CEE)

	Milliards d'Ecus	% du PIB (Produit intérieur brut)
1. Effets de la suppression des barrières affectant les échanges	8 - 9	0.2 - 0.3
2. Effets de la suppression des barrières affectant la production dans son ensemble	57 - 71	2.0 - 2.4
3. Effets de la suppression des barrières (sous-total)	65 - 80	2.2 - 2.7
4. Effets d'une exploitation plus poussée des économies d'échelle (effet de dimension)	61	2.1
5. Effets d'un renforcement de la concurrence	46	1.6
6. Effets de l'intégration des marchés (sous-total)	62* - 107	2.1 - 3.7
7. GAINS TOTAUX • pour 7 Etats-membres au prix de 1985 • pour 12 Etats-membres au prix de 1988	127 - 187 170 - 250	4¼ - 6½ 4¼ - 6½

SOURCE : Commission des Communautés Européennes  
TOUS LES CHIFFRES SAUF CEUX DE LA DERNIERE LIGNE, SONT EXPRIMES AUX PRIX DE 1985 ET SONT RELATIFS A 7 ETATS-MEMBRES (Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Benelux). LE RESULTAT TOTAL (DERNIERE LIGNE DU TABLEAU) A ETE EXTRAPOLE POUR FOURNIR UNE ESTIMATION POUR LA COMMUNAUTE A 12 AUX PRIX DE 1988.

TABLEAU 2

CONSEQUENCES DE L'INTEGRATION DES MARCHES ACCOMPAGNEE PAR LA POLITIQUE ECONOMIQUE (estimations pour la Communauté dans son ensemble)

Nature de la politique économique	Conséquences		
	PIB en %	Prix à la consommation en %	Emploi (en millions)
Sans accompagnement par la politique économique	4.5	-6.1	5.0
Avec accompagnement par la politique économique	7.0	-4.5	± 30%
Marge de précision			

SOURCE : Commission des Communautés Européennes.

## MARCHES PUBLICS : UN PEU PLUS OUVERTS

**A** partir de l'an prochain (\*), les marchés publics de fournitures s'ouvriront davantage à la dimension européenne. Les ministres des Douze chargés du marché in-

térieur se sont mis d'accord sur de nouvelles procédures visant à :

- informer à l'avance les entreprises des passations de marchés ;
- donner aux entreprises communautaires plus de temps pour faire connaître leurs offres ;
- permettre à la Commission européenne de mieux contrôler la régularité des opérations.

(\*) En 1992 pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

## BILAN : TROP PEU DE RESULTATS EN TROIS ANS

**L**a construction du grand marché sans frontières n'avance pas assez



vite. Dans son troisième rapport annuel sur la mise en oeuvre du programme 1992, publié à la mi-mars, la Commission européenne se déclare déçue : à ce moment, le Conseil des ministres de la Communauté n'avait adopté que 69 des propositions de la Commission intéressant l'objectif '92. A la mi-avril, le nombre de mesures définitivement approuvées par les ministres se chiffrait à 73, soit à peu près le quart des 286 mesures que la Commission estime aujourd'hui nécessaires à l'achèvement du marché intérieur européen.

Pourquoi une telle lenteur ? La Commission avance deux raisons :

- le retard de six mois pour la ratification de l'Acte Unique qui prévoit justement que les ministres des Douze adoptent à la majorité, et non plus à l'unanimité, toute une série de mesures intéressant le marché intérieur ;
- le fait que le Conseil des ministres de la Communauté ne confie pas à la Commission un rôle assez important dans l'exécution de ses décisions.

## TECHNOLOGIES : LA RECHERCHE A DOUZE AVANCE SES PIONS

**L**e 11 avril, l'Europe de la technologie a avancé d'une grande enjambée et de cinq petits pas. Les ministres compétents des Douze ont définitivement adopté ESPRIT II, le programme de coopération technologique le

plus ambitieux de la Communauté européenne. Ils se sont d'autre part mis d'accord sur le contenu et le financement de cinq autres programmes de recherche spécialisés couvrant des secteurs très variés : sécurité routière, biotechnologies, nouvelles méthodes d'enseignement, etc...

Grâce au feu vert donné par les ministres, la deuxième partie du programme stratégique européen de recherche en technologies de l'information, ESPRIT II, va pouvoir démarrer à la fin de l'été 1988. Avec un financement du budget européen de 1,6 milliard d'Ecus (\*), ESPRIT II constitue le plus imposant programme de recherche du programme-cadre communautaire 1987-1991. L'ensemble du programme ESPRIT, lancé en 1984, dispose de 4,7 milliards d'Ecus, financés pour moitié par la Communauté et par les industriels et instituts de recherche participants.

(\*) 1 Ecu = 43 Bfr.

D'autre part, les ministres des Douze se sont mis d'accord sur cinq autres programmes de recherche et de coopération technologique qui représentent ensemble une contribution du budget européen de plus de 325 millions d'Ecus. Ces programmes doivent encore être examinés par le Parlement européen, après quoi ils reviendront devant le Conseil des ministres.

Il s'agit de :

- deux nouveaux programmes portant sur l'application des nouvelles technologies à la sécurité routière (DRIVE) et à l'enseignement au sens large du terme (DELTA) ;
- un programme visant à créer un marché commun des chercheurs européens (SCIENCE) ;
- une révision du programme

d'action en matière de biotechnologie mettant l'accent sur l'évaluation des risques et l'application des technologies de l'information ;

- un programme de mesures et d'analyses ayant pour but l'harmonisation de certaines normes techniques.

## RENFORCER LA COOPERATION ENTRE ENTREPRISES EUROPEENNES

**P**our les petites et moyennes entreprises, la réalisation du grand marché représente un défi et une opportunité. Pour aider les entreprises à franchir le cap de 1992, en renforçant leur compétitivité, la Commission européenne a développé plusieurs actions pour faciliter la coopération transnationale entre entreprises.

*„Seule l'Europe des Entreprises rendra à l'Europe sa confiance en elle-même ainsi que ses niveaux de prospérité et de bien-être.*

*Seule l'Europe des Entreprises permettra de consolider et d'améliorer les conquêtes sociales, d'offrir aux jeunes les postes de travail qu'ils réclament avec autant de justice que de désespoir.*

*En un mot, seule cette Europe*

*peut garantir le succès du défi du grand marché intérieur de 1992 ainsi que les espoirs qui y sont attachés..."*



**Abel MATUTES**  
Membre de la Commission européenne,  
chargé de l'ingénierie financière, des crédits  
et investissements et de la politique pour  
la petite et moyenne entreprise.

#### LE BUSINESS COOPERATION NETWORK - BC-NET

**L**e Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE), qui fait partie de la Task Force PME, a constitué un réseau européen de coopération d'entreprises : le BC-Net. Il permet d'aider plus rapidement et plus efficacement à la recherche de partenaires dans d'autres pays européens. Les membres du système BC-Net sont des „conseillers d'entreprises" privées ou publiques en contact étroit avec les petites et moyennes entreprises. Un appel à la collaboration des conseillers d'entreprises pour la mise en oeuvre du réseau BC-NET a été lancé en août 1987. Plus de 900 manifestations d'intérêt sont parvenues à la Task Force PME et 350 conseillers ont été désignés en ce début d'année pour participer à la phase expérimentale du système qui se déroulera jusqu'à fin 1989. Au cours de cette

période, le BC-NET s'appliquera principalement aux coopérations financières, commerciales et techniques, y compris les coopérations technologiques et la sous-traitance.

En outre, le BC-NET visera à assurer une meilleure participation des PME aux programmes communautaires ESPRIT et BRITE et à EUREKA, ainsi qu'à favoriser le transfert de technologies et d'innovations dans le cadre du programme SPRINT.

#### EUROPARTENARIAT : UNE PREMIERE ACTION PILOTE EN IRLANDE

**L**es opérations „EUROPARTENARIAT" visent à la valorisation du potentiel endogène d'une région en retard de développement ou en déclin industriel, par la promotion d'accords de coopération entre entreprises de cette région et d'autres régions de la Communauté européenne. Les accords peuvent concerner aussi bien les domaines financiers et commerciaux que techniques.

Une première action pilote „EUROPARTENARIAT 88" est réalisée en **Irlande**.

Elle a comporté tout d'abord une phase de prospection du marché irlandais permettant d'identifier les besoins et les potentialités de coopération des secteurs concernés.

Les projets détectés ont ensuite été regroupés dans un **catalogue** (anglais/français) qui est disponible dans les EURO INFO CENTRES, les Centres d'Entreprises et d'Innovation, les Chambres de Commerce... et au siège du Bureau de Rapprochement des Entreprises de la Task Force PME.

Par la suite, **deux journées de rencontres** seront organisées à Dublin, les **23 et 24 juin 1988**, pour mettre en contact les

entreprises irlandaises et les entreprises des autres pays de la Communauté qui auront manifesté un intérêt à collaborer avec elles. A l'issue de cette manifestation, véritable marché d'offres et de demandes de coopération, une évaluation globale des résultats sera effectuée.

#### SOUS-TRAITANCE : LEVER LES OBSTACLES

**L**a Commission européenne met en oeuvre des mesures pour lever les obstacles à conclusion de contrats transnationaux dans le domaine de la sous-traitance. Fin 1988, sera disponible une analyse des flux économiques de la sous-traitance transnationale dans la Communauté ainsi que des examens comparatifs de ces flux dans les différents Etats membres.

A la fin de l'année, un **guide pratique** sur les aspects juridiques des contrats de sous-traitance en Europe sera mis à la disposition des sous-traitants.

La Commission européenne examine également la possibilité de créer un „Centre européen de sous-traitance" appelé à regrouper toutes les informations utiles, à promouvoir des études, des contacts avec les milieux professionnels et à apporter une assistance aux sous-traitants désireux de participer à des marchés publics dans d'autres Etats membres.

Dans le secteur de la sous-traitance, le Commission européenne a mis en oeuvre l'élaboration de „**terminologies sectorielles multilingues**". Deux nomenclatures sont disponibles : métal, plastiques et caoutchouc. Quatre autres nomenclatures sont en préparation : électronique-électrotechnique, services industriels, textiles, bois et dérivés.



## L'EUROPE CONTRE LE CANCER

La „Semaine européenne contre le cancer”, qui s'est déroulée du 1er au 8 mai dernier, avait pour objectif de mieux sensibiliser le public à la prévention du cancer. Cette maladie, encore mal connue, fera un million de victimes en l'an 2000 en Europe, contre 750.000 actuellement.

Avec près de 27.000 décès par an, la Belgique détient un des taux records de mortalité par le cancer : un Belge sur deux risque, un jour ou l'autre, d'être atteint et un sur quatre d'en mourir ! Et pourtant, à part le tabagisme, les causes de cette maladie restent trop souvent méconnues du grand public.

A l'occasion de la „Semaine” organisée dans les 12 pays de la CE, des journées „portes ouvertes” ont eu lieu dans des centres hospitaliers, de la documentation été distribuée et un service téléphonique a répondu aux questions du public. Trois émissions télévisées, réalisées avec le concours de la Commission, ont été diffusées dans la plupart des pays. Mais le clou de la „Semaine” fut la diffusion du „Code européen contre le cancer” et ses dix commandements établis par des experts cancérologues dans le cadre du programme „L'Europe contre le cancer” lancé en 1987 par la Commission. Pas moins d'une année de travail a été nécessaire pour mettre au point ces recommandations, qui tiennent compte des résultats les plus récents de la recherche épidémiologique. Selon les experts, leur application permettrait de réduire de 15 % la mortalité par cancer d'ici à l'an 2000.

### L'argent fait défaut

Pour la Commission, c'était l'occasion aussi de faire le bilan des actions entamées depuis la solution de juillet 1986 lançant

un programme européen de lutte contre le cancer. Un bilan en demi-teinte : une partie des projets prévus pour 1987 ont dû être reportés, faute de crédits. Ce n'est en effet qu'en novembre dernier que les ministres ont débouqué les fonds pour la recherche médicale sur le cancer (18 millions d'Ecus sur 5 ans), dans le cadre du programme de coordination de la recherche en médecine et santé. Par ailleurs, les montants prévus pour l'action de prévention (6,3 millions d'Ecus de 1986 à 90) se sont avérés largement insuffisants : les demandes de financement pour 1988 atteignent déjà près de 4 millions d'Ecus alors que les crédits disponibles ne dépassent pas 1,4 million. Enfin, la Commission attend depuis la fin 1986 que le Conseil débouque environ 10 millions d'Ecus pour pouvoir lancer le troisième volet de son programme : la sensibilisation à la lutte contre le cancer du public et des personnels de santé.

### Les priorités

Dans le domaine de la prévention, la Commission accorde la priorité des priorités à la lutte contre le tabagisme. Trois propositions, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Europe de 1992, ont été transmises au Conseil : alignement de la fiscalité sur les cigarettes, harmonisation de l'étiquetage et réduction du niveau maximal de goudron autorisé à 15 mg fin 1992 et 12 mg fin 1995. Pour mieux lutter contre les cancers

professionnels, la classification des substances cancérigènes a été récemment étendue à 29 nouveaux produits et une directive devrait améliorer la protection des travailleurs contre 23 substances et 8 procédés industriels cancérigènes. A partir de 1988, l'accent sera mis sur l'amélioration de l'alimentation, le dépistage systématique et la détection précoce.

Côté recherche, seulement une quinzaine des 50 bourses prévues en 1987 pour favoriser la mobilité des chercheurs sur le cancer, a pu être accordée. Une recherche pilote sur le rôle des facteurs nutritionnels dans les lésions précancéreuses de l'estomac a été lancée mais la majorité des projets ont du être remis à cette année. Des experts se sont également penchés sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl.

Enfin, pour le volet „sensibilisation”, de nombreuses réunions ont été organisées pour informer les acteurs publics et privés de la lutte contre le cancer et ... vaincre leur scepticisme quant à l'utilité d'une action européenne. „C'est aujourd'hui chose faite si l'on en juge par la mobilisation générale pour la Semaine européenne contre le cancer” conclut la Commission. Une mobilisation qui n'aura pas le temps de s'essouffler puisque 1989 sera „l'Année européenne de l'information sur le cancer”.

## CODE EUROPEEN CONTRE LE CANCER

Certains cancers  
peuvent être évités :

1. Ne fumez pas.  
Fumeurs, arrêtez le plus vite possible et n'enfumez pas les autres.
2. Modérez votre consommation de boissons alcoolisées, bières, vins ou alcools.
3. Evitez les expositions excessives au soleil.
4. Respectez les directives de santé et sécurité, en particulier dans les activités professionnelles lors de la production, la manipulation ou l'usage de tout produit pouvant causer un cancer.  
Votre santé bénéficiera de deux commandements suivants qui peuvent aussi limiter les risques de certains cancers :
5. Consommez fréquemment des fruits et des légumes frais et des aliments riches en fibres.
6. Evitez l'excès de poids et limitez la consommation d'aliments riches en matières grasses.

Un plus grand nombre de cancers seront guéris s'ils sont détectés plus tôt :

7. Consultez un médecin si un grain de beauté change de forme, si une grosseur apparaît, ou en cas d'un saignement anormal.
8. Consultez un médecin en cas de troubles persistants, tels que toux, enrrouement, trouble du transit intestinal, perte inexplicable de poids.

Pour les femmes :

9. Faites pratiquer régulièrement un frottis vaginal.
10. Surveillez vos seins régulièrement et, si possible, après l'âge de 50 ans, faites effectuer des mammographies à intervalles réguliers.



Le 19 avril a eu lieu au Bureau de Presse et d'Information, à l'initiative de la Maison de l'Europe, un débat sur la cohésion économique et sociale dans la perspective de 1992. Les orateurs étaient Jef Houthuys, ancien Président de la CSC et C. Savoini, Conseiller à la Commission des CE.

## STAGES, RENCONTRES, CONCOURS

- Stages musicaux en juillet 88 à Libramont organisés par l'Académie internationale d'Eté de Wallonie, rue de l'Eglise 15, B-6930 Grupont.
- 24ème conférence internationale de l'Action sociale à Berlin, du 31 juillet au 5 août 88. Thème : le droit et le développement social. Renseignement à l'ICSW, Koestlergasse 1/29, A - 1060 Wien.
- Cours internationaux d'été sur le droit européen, en août 88 à l'Europa Instituut de l'Université d'Amsterdam, Grimburgwal 10.
- Biennale de la création à Namur du 24 au 27 novembre 88. Information : Création et Diffusion, 109 rue des Brasseurs, 5000 Namur.
- Concours „Santé et entreprise”. Prix de 250.000 FB pour le meilleur projet innovateur dans le domaine de la prévention sur les lieux de travail en Belgique. Les dossiers doivent être introduits avant octobre 88. Renseignement : Club européen pour la santé (Europese club voor zorggezondheid), 53 rue Belliard, 1040 Bruxelles.

## ADAPTER L'EDUCATION A L'EUROPE SANS FRONTIERES

Pour réussir le pari de 1992, l'Europe a besoin de citoyens polyglottes et mobiles, tant sur le plan professionnel que géographique. La Commission propose, dans une communication du 21 avril 88, d'adapter sa politique de l'éducation afin de mieux rencontrer ces besoins.

### Priorité aux langues

Dans la plupart des pays européens, la situation de l'enseignement des langues est alarmante : pauvreté du choix offert dans les écoles, manque de moyens pédagogiques et d'enseignants qualifiés, inadéquation des programmes. Or la faible maîtrise des langues étrangères est un obstacle majeur à la libre-circulation des citoyens dans la CE. La Commission propose donc de lancer une action communautaire pour améliorer la formation des enseignants et encourager les échanges scolaires.

notamment en incitant les écoles secondaires à jouer un rôle plus actif dans l'orientation professionnelle et en favorisant la formation continue et les stages d'enseignants en entreprise, déjà développés dans le cadre du programme COMETT. Des propositions seront présentées avant la fin de cette année. La Commission souhaite aussi favoriser la création de services de liaison écoles-entreprises au niveau local. Déjà, un réseau européen d'observatoires pour suivre l'évolution des qualifications demandées sur le marché de l'emploi a été mis en place. Enfin, les actions menées au niveau de la CE viseront à encourager la participation des filles aux filières techniques et à combler le fossé entre culture générale et culture technique dans l'enseignement secondaire.

### Disparités et mobilité

Tous les jeunes devraient avoir droit „à une ou, si possible, deux années ou plus de formation professionnelle en plus de leur scolarité obligatoire”. Cette déclaration des ministres de la CE en décembre 87 devrait être en partie concrétisée par un accroissement des actions de formation des jeunes dans le cadre du Fonds social. Une troisième priorité de la politique d'éducation sera de contribuer à renforcer la cohésion sociale de la Communauté, notamment en répondant aux besoins spécifiques des régions défavorisées et des zones à population multi-raciale.

Enfin, pour mieux faire connaître l'Europe aux jeunes, les ministres de la CE devraient prochainement prendre des mesures afin d'ouvrir les programmes scolaires à la dimension européenne. La Commission étudie aussi la possibilité de présenter des programmes éducatifs européens dans le cadre de la télévision scolaire. Le programme d'échange de jeunes travailleurs ainsi que „Yes for Europe” et „Erasmus”, qui permettent à des milliers de jeunes de suivre une partie de leur formation dans un autre Etat membre, seront poursuivis et amplifiés. Pour compléter le système général de reconnaissance des diplômés en cours de discus-

sion au Conseil des ministres, des directives seront proposées pour arriver d'ici 1992 à une reconnaissance mutuelle des qualifications de fin de scolarité ainsi que des conditions d'accès aux universités. De même, des mesures seront proposées pour éliminer les obstacles (tels que Sécurité sociale et retraite) aux échanges de professeurs d'université.

## PRIX NIKE

Dans le cadre de l'Année européenne du cinéma et de la télévision, la Commission a décidé de primer les émissions de télévision qui auront le mieux mis en valeur le rôle de la femme dans la société moderne. Un jury européen décernera le 8 octobre prochain, 3 prix „Nike” allant de 4.000 à 16.000 Ecus. Par ailleurs, c'est un jeune acteur français, Paul Lé, qui a remporté, le 3 mai à Cannes, le premier prix du concours de scénarios organisé par la Commission sur le thème „L'Europe en 26 minutes”.

## LE DESIGN VOUS EMBALLE-T-IL?

A l'occasion de l'inauguration de la 11e Biennale internationale „Intérieur 88” qui se tiendra du 20 au 30 octobre aux Halles de la ville de Courtrai, la „Fondation Intérieur” lance un concours de créativité dans l'habitat, doté de prix pour une valeur de 1,5 millions de FB. Cette compétition internationale, „Design for Europe”, invite tous les créateurs, groupe de créateurs, étudiants ou écoles à présenter des projets - 3 designs ou systèmes - d'une valeur novatrice. Les projets doivent être remis entre le 17 septembre et le 1 octobre, et les formulaires d'inscription peuvent être obtenus au Secrétariat d'Intérieur 88  
Casinoplein 10  
B - 8500 Kortrijk  
Tél. (056) 21 66 03



## PUBLICATIONS

- „Echange”, bulletin trimestriel sur les projets engagés par le deuxième programme des CE de lutte contre la pauvreté. Publié par le „Sozialforschung und Gesellschaftspolitik”, Barbarossaplatz 2, D - 5000 Cologne 1.
- „L'Evénement européen, initiatives et débats”, revue trimestrielle dirigée par Edgar Pisani et consacrée à l'Europe, dont le premier numéro est sorti le 30 mars en librairie.

### Ecoles-entreprises

Mais l'éducation assume aussi une responsabilité majeure dans l'adaptation des jeunes aux mutations économiques, dans leur capacité d'innovation. Depuis le début des années 80, le monde éducatif, les universités en particulier, a pris conscience qu'il ne pouvait plus vivre en vase clos, loin de la réalité des entreprises. Ce rapprochement devra continuer à être encouragé par la CE



# AU JOUR LE JOUR

■ 14 avril

**Marché intérieur** - La Commission propose d'harmoniser les règles de solvabilité des banques en vue d'une ouverture à la concurrence dans la CE.

■ 18 avril

**Marché intérieur** - Les Douze acceptent le principe d'une harmonisation des taux de TVA et des droits d'accises afin de pouvoir supprimer les frontières fiscales aux échanges. Ils s'engagent également à adopter une libéralisation complète des mouvements de capitaux avant l'été 1988.

**Europe des citoyens** - La Commission propose des mesures pour améliorer l'emploi des langues en Europe, notamment par les échanges scolaires entre élèves de différents Etats membres.

■ 21 avril

**Recherche** - La Commission lance dans le cadre du programme "Esprit II", une action communautaire pour le développement des supraconducteurs.

■ 25 et 26 avril

**Europe des citoyens** - Les ministres responsables de la condition des femmes débattent à Berlin du deuxième programme d'action sur la mise en oeuvre de l'égalité des chances et d'un projet de directive pour assurer une égalité totale de traitement des femmes et des hommes dans les régimes de Sécurité sociale.

■ 27 avril

**Energie** - La Commission adopte un document sur la réalisation du marché intérieur dans le secteur de l'énergie. Elle propose une harmonisation des normes techniques, l'ouverture des marchés publics et l'application des règles de concurrence en vue de réaliser la „vérité des prix et des tarifs”.

■ 28 avril

**Protection des animaux** - La Commission propose des mesures pour réduire l'utilisation des animaux dans les tests de produits pharmaceutiques et chimiques. Environ 10 millions d'animaux seraient utilisés chaque année dans la CE pour ces essais.

■ 1er mai

**Elargissement** - Au cours d'un séminaire de réflexion, la Commission s'accorde sur la nécessité pour la CE d'approfondir son intégration d'ici à 1992, avant d'envisager l'adhésion de pays de l'AELE ou méditerranéens.

■ 2 mai

**Budget** - En raison d'une réserve de l'Italie sur le mode de calcul de la compensation britannique, le budget 1988 ne peut être adopté, en seconde lecture, par le Conseil des ministres.

**Marché intérieur** - La Commission propose une directive ouvrant à la concurrence le marché des terminaux de télécommunication. La compétence juridique de l'exécutif pour proposer une telle directive est toutefois contestée par certains Etats membres.

**CE/Asean** - Les ministres de la CE et des pays de l'Asie du Sud/Est décident de renforcer leur coopération politique et économique ainsi que dans la lutte contre la drogue.

■ 3 mai

**Marché intérieur** - Les Douze adoptent deux directives (normes des tracteurs et sécurité des jouets) mais n'enregistrent pas de progrès importants dans leurs discussions sur la reconnaissance réciproque des diplômes et l'extension du droit de séjour aux non-actifs.

■ 6 mai

**Tourisme** - Les ministres chargés du Tourisme, réunis en Conseil informel à Glucksburg (Allemagne), s'accordent sur la nécessité d'élaborer un programme commun dans ce secteur et proposent de déclarer 1990 comme Année européenne du tourisme.

■ 10 mai

**Agriculture** - La Commission adopte une proposition de directive sur les aides directes au revenu des agriculteurs. Elle propose un régime d'encadrement des aides nationales qui pourront éventuellement bénéficier d'un concours communautaire, modulé en fonction de la richesse des régions.

## LA PREVENTION DES CATASTROPHES INDUSTRIELLES

10 juillet 1976, un nuage toxique s'échappe d'une usine de produits chimiques à Seveso. L'accident n'est rendu public qu'avec plusieurs jours de retard. Parmi les gaz échappés : de la dioxine. Plusieurs centaines de personnes sont évacuées. Le gouvernement italien autorisera les avortements pour les femmes enceintes.

26 avril 1986, Tchernobyl, même constat. Information tardive, évacuation de plusieurs milliers de personnes, confusion, improvisation. Three Miles Island, Bhopal, Bâle... le risque technologique contemporain, chimique ou nucléaire, apparaît dans toute son ampleur.

### Tirer les leçons du passé

La nécessité d'une action préventive efficace et d'une harmonisation au niveau européen se fait sentir. A petits pas,

la sécurité en Europe se met en place, parfois de manière très timide, toujours à posteriori.

Ce n'est qu'au lendemain de l'accident de Seveso que les gouvernements de la Communauté européenne tenteront de dégager les grandes lignes de ce que devrait être la prévention des accidents majeurs liés à certaines activités industrielles. Il faudra pourtant attendre 1982, soit 6 ans, pour que soit concrétisée une politique communautaire dans ce domaine.

### La directive „Seveso”

Cette directive entrée en vigueur en janvier 1984 couvre les risques liés aux activités industrielles utilisant des substances dangereuses (toxiques, inflammables ou explosives), à l'exclusion des installations nucléaires, du traitement des substances radioactives, des installations militaires ainsi que

la fabrication et le stockage d'explosifs, poudres et munitions. Elle a pour objectif de prévenir les accidents et de contenir leurs conséquences pour les travailleurs, la population et l'environnement.

Elle détermine donc les obligations qui incombent tant aux Etats membres qu'aux industriels.

### Informier

Les industriels sont tenus par exemple de former et d'informer les travailleurs sur leur propre sécurité et de mettre en place des mesures de sécurité et de surveillance (qui devront être revues après chaque modification des installations). Les entreprises concernées, environ 1.860 en Europe, doivent notifier aux Etats membres une description exacte des installations, des processus de fabrication et des substances utilisées.

Les risques liés à l'utilisation de ces produits dangereux doivent être identifiés et communiqués aux autorités. Enfin, les entreprises doivent établir un plan d'urgence à l'intérieur de leur enceinte.

En cas d'accident, les autorités concernées sont aussitôt averties de l'origine, de la nature et des conséquences de cet accident.

### Protection de la population

Les gouvernements pour leur part établissent un plan d'urgence et d'intervention rapide aux alentours de l'entreprise. Ils doivent organiser les inspections et les contrôles nécessaires, ainsi que l'information de la population (consignes de sécurité et de comportement en cas d'évacuation). En cas d'accident, le pays concerné doit informer la Commission



Le carrefour des rues Archimède, Franklin et Stévin a été baptisé du nom d'un des pères de l'Europe : Jean Monnet. La plaque fut dévoilée par les échevins de la ville de Bruxelles, V. Barro et J. Leroy.

M. Piccarolo, Directeur de la Communication, y a pris la parole au nom de la Commission. C'est par cette manifestation qu'a démarré une semaine européenne très animée, organisée rue Archimède sous l'impulsion de Madame N. Du Jacquière.

## PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission des CE, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- L'Europe contre le cancer - Objectif : 15 % de victimes en moins en l'an 2000 (Mars 1988, 5-6/88).
- Femmes d'Europe (n° 53, février-mars 1988, 35 p.).
- Nouvelles Universitaires Européennes (bimestriel, 155, avril 1988).
- Cours d'été sur l'Europe (Nouvelles Universitaires Européennes, 156, 1988).

## EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- La pomme de terre (L'Europe verte n° 222, octobre 1987) 50 FB (TVA exclue).
- 1992, le défi - Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières (Préface de Jacques Delors, Editions Flammarion, 247 p.), 59 FF.

## AGENDA

- 1.6 : Journée d'information destinée à la CSC (Centre pour une politique culturelle socialiste - Bruxelles) ; Service de Pêche Maritime (Ministère de l'Agriculture - Ostende) ;
- 3.6 : Institut Saint-Albert (Bruxelles).
- 11.7 : Lunch-débat (Maison de l'Europe de Bruxelles) avec la participation de l'Ambassadeur W. Ungerer, Représentant permanent de la République Fédérale d'Allemagne.

EURinfo est édité par le Bureau de Presse et d'Information pour la Belgique. Commission des Communautés européennes. rue Archimède 73 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits photo Iso press (p. 2, 3, 6 et 8) CE (p. 5) Guyaux (p. 8) Dann (p. 4)

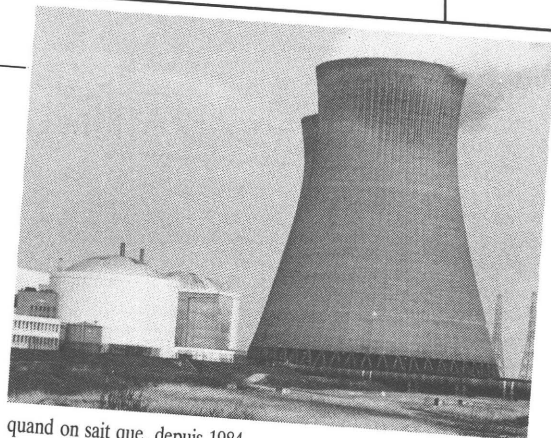
... qui, à son tour, avertit les autres Etats membres.

### Bâle, 1986

L'accident survenu aux usines Sandoz, à Bâle en novembre 1986, a mis en lumière les limites de ces dispositions. Aussi la Commission a proposé, en mars 1988, de modifier la directive „Seveso” en étendant son champ d'application au stockage des substances dangereuses et en renforçant les obligations en ce qui concerne l'information des populations. Ces nouvelles dispositions doivent encore être adoptées par le Conseil des ministres.

### Une application modeste

Un rapport présenté en mai de cette année par la Commission indique d'ailleurs que l'application de la directive de 1984 laisse à désirer. Ainsi, quatre ans après, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et la Grèce procèdent toujours à la modification de leur législation nationale ! L'urgence est pourtant de rigueur



La centrale nucléaire de Doel.

quand on sait que, depuis 1984, pas moins de 26 accidents ont été notifiés à la Commission dans le cadre de cette directive.

### Et le nucléaire ?

C'est dans ce domaine que la protection européenne est la moins développée. Tel est le constat du BEUC, le Bureau européen des unions de consommateurs, dans un rapport publié fin avril 1988, qui fait le point, deux ans après Tchernobyl, sur les risques nucléaires dans la CE. Certes, les gouvernements ont adopté, en décembre 87, des seuils maxima de

contamination pour les aliments et mis en place un système d'échange rapide d'informations en cas d'accident. Ces informations avaient, on s'en souvient, fait cruellement défaut lors de cette catastrophe nucléaire en avril 86. Mais, note le BEUC, les seuils maxima de contamination sont en retrait par rapport à ceux qui avaient été adoptés de manière provisoire après Tchernobyl, et ce sans aucune justification scientifique.

### Quelle protection ?

L'organisation de consommateurs européens déplore

encore l'absence de toute mesure préventive, alors qu'aucun responsable n'exclut l'éventualité d'un accident nucléaire. La probabilité de 3 catastrophes d'ici l'an 2000 est généralement estimée à 70 % ! Le BEUC formule donc 17 propositions parmi lesquelles la création d'un organisme indépendant pour le contrôle du risque radioactif, la diffusion d'un document au sein de la population pour l'informer sur les plans d'urgence, le vocabulaire technique lié aux radiations, ou encore la fermeture des réacteurs non dotés d'une enceinte de confinement suffisante.

D'autres risques, liés aux transports de déchets radioactifs, ont été récemment mis en lumière par l'affaire „Transnuklear”. L'enquête menée par le Parlement européen devrait apporter certaines réponses, fin juin, sur le contrôle effectif de ces transports.